[redacted]

Objectifs : Le dispositif de certificat individuel pour l'activité d'utilisateur professionnel et de distributeur de certains types de produits biocides, dit "certibiocide" vise à certifier les compétences des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels.

Le certibiocide « autres produits » est nécessaire pour les utilisateurs, les acquéreurs et les distributeurs des produits biocides réservés à l'usage professionnel appartenant aux types de produits suivants :

TP8: produits de protection du bois
TP15: produits avicides
TP21: produits antisalissure
Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.
Le certibiocide « autres produits » est nécessaire pour les utilisateurs, les acquéreurs et les distributeurs des produits biocides réservés à l'usage professionnel appartenant aux types de produits suivants :
TP8: produits de protection du bois
TP15: produits avicides
TP21: produits antisalissure

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

Programme :

**Accueil des participants :**
Recueil des attentes, tour de table et présentation du programme

**Contenu :**
Partie 1 (0.5 heures) : CADRE REGLEMENTAIRE EUROPEEN ET FRANCAIS : Cadre réglementaire européen et français - Arrêté Certibiocide - Autorisation de mise sur le marché (AMM) - Fiche technique (FT) - Réglementation du transport, du stockage - Fiche de données sécurité (FDS)

Partie 2 (1.75 heures) : LES NUISIBLES ET LA LUTTE CONTRE CES NUISIBLES (oiseaux - xylophages - bio salissures) : Biologie, présentation des problématiques, choix et réalisation du traitement, produits insecticides, solutions alternatives, associations de plusieurs techniques dans le but d'une démarche globale à la suite d'un diagnostic fiable.

Partie 3 (1 heures): PREVENTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Principales voies de contamination et dangerosité pour l'environnement—Facteurs aggravants - Prévention des risques—Gestion des déchets : règles de gestion, devenir des déchets, traçabilité

Partie 4 (1.5 heures) : PREVENTION DES RISQUES POUR LA SANTE HUMAINE : Dangers, risques et prévention, Conduite à tenir en cas d'intoxication aiguë ou d'accident

**Modalités pédagogiques :**
Formation dans nos locaux. Salle de cours équipée de vidéoprojecteur. Salles de cours équipées de vidéoprojecteurs Positionnement Apports théoriques, quizz, phototests, étude d'étiquette, mises en situation, exercices de reconnaissance Passage du test de 30 questions à l'issue de la formation

.....

**Evaluation :**
Un questionnaire (30 questions) valide les compétences acquises au cours de la formation

.....

**Public :**
Toute personne utilisant à titre professionnel ou distribuant certains types de produits biocides

[redacted]

- Bilan de la formation : Bilan de la formation, fiche de satisfaction et attestation de formation

Cette formation est animée par :
**BITARD Bernard** -Formateur en aquaculture - Titulaire d'un BP REA

Pour plus de précisions, contactez le secrétariat du CFPPA :
cfppa.valdoie@educagri.fr

**Informations pratiques :**
Horaires de formation : 8h30-12h et 13h30-17h
Parking visiteurs sur le parking du gymnase Monceau
Restauration collective possible
(sauf pendant les congés scolaires)